

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2005
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval-Lac-Saint-Jean**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 68 de la rue Savard à Dolbeau-Mistassini, ce 23^e jour d'août 2005, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Annie Côté, Carole Dufour, Pierrette Fortin, Carmelle Guérin, Nathalie Hébert, Nancy St-Gelais, MM. Pierre Boivin, Gaétan Dufour, Lucien Guillemette, Claude Larouche, Michel Lavoie, Bernard Potvin, Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{mes} Brigitte Gagné et Nathalie Quellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Julien Guillemette, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

M^{mes} Michèle Claveau, Julie-Anne Decorby, Lina Lapointe et Louise Perron sont absentes.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M^{me} Carole Dufour.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-3299-08-05

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pierrette Fortin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

A D O P T É

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-3300-08-05

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Guillemette et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

4. **Approbation des procès-verbaux des 14 et 28 juin et 12 juillet 2005**

CC-3301-08-05

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE les procès-verbaux des 14 juin, 28 juin et 8 juillet 2005 soient adoptés tels que présentés.

A D O P T É

5. **Affaires découlant des procès-verbaux**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

M. Rémi Rousseau présente la lettre de M^{me} Myriam Paul, présidente du conseil d'établissement de l'école Sainte-Thérèse, concernant l'organisation scolaire 2005-2006. M. Julien Guillemette indique qu'il y a eu l'ajout d'une ressource à la maternelle. M. Rousseau demande à ce qu'une lettre soit expédiée au conseil d'établissement.

M^{me} Nicole Guay, directrice d'école à la retraite depuis le 30 juin 2005, signifie sa reconnaissance envers la C.S. du Pays-des-Bleuets par une lettre de remerciements.

M. Julien Guillemette mentionne qu'une lettre a été expédiée au personnel enseignant de la Polyvalente de Normandin suite à leurs différentes interventions.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a rien à signaler.

8. **Transport scolaire**

8.1 **Transfert de contrats de transport**

ATTENDU que la clause 44 du contrat de transport scolaire permet de céder ou de transférer en tout ou en partie un contrat de transport avec l'accord écrit de la commission scolaire;

ATTENDU la demande de M. Jean-Yves Bergeron pour céder son contrat # C0431;

En conséquence,

CC-3302-08-05

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la cession du contrat # C0431 (circuit # 62) de la compagnie 9151-8167 Québec inc. à 9147-1193 Québec inc. dont le propriétaire est M. Victor Goudreault.

A D O P T É

ATTENDU que la clause 44 du contrat de transport scolaire permet de céder ou de transférer en tout ou en partie un contrat de transport avec l'accord écrit de la commission scolaire;

ATTENDU la demande de M. Pierre-Luc Bouchard et M^{me} Sonia Gallant pour céder son contrat # C0430;

En conséquence,

CC-3303-08-05

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la cession du contrat # C0430 (circuit # 50) de la compagnie 9151-8209 Québec inc. à 9147-1193 Québec inc. dont le propriétaire est M. Victor Goudreault.

A D O P T É

ATTENDU que la clause 44 du contrat de transport scolaire permet de céder ou de transférer en tout ou en partie un contrat de transport avec l'accord écrit de la commission scolaire;

ATTENDU la demande de M. Victor Goudreault pour céder son contrat # C0429;

En conséquence,

CC-3304-08-05

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la cession du contrat # C0429 (circuit # 49) de la compagnie 9151-8217 Québec inc. à 9147-1193 Québec inc. dont le propriétaire est M. Victor Goudreault.

A D O P T É

9. **Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle**

9.1 **Modifications à la procédure "Frais de services de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises"**

CC-3305-08-05

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE les modifications apportées aux annexes I, II et III de la procédure "Frais de services de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises" soient adoptées telles que présentées.

A D O P T É

9.2 **Liste des projets à caractère pédagogique**

La liste des projets à caractère pédagogique pour la période du 3 mai au 16 août 2005 est déposée pour information.

10. **Ressources humaines**

10.1 **Engagements**

D'une secrétaire de gestion

ATTENDU l'affichage du nouveau poste de secrétaire de gestion, régulier temps plein, pour les Services de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le Service aux entreprises au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini;

En conséquence,

CC-3306-08-05

il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de M^{me} Marie-Josée Larouche au poste de secrétaire de gestion, régulier temps plein, pour les Services de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le Service aux entreprises, au centre administratif de Dolbeau-Mistassini et ce, à compter du 15 août 2005.

A D O P T É

D'une secrétaire - C.É.A. Le Parcours et Henri-Bourassa

ATTENDU l'affichage du poste vacant de secrétaire, régulier temps partiel (60%), au C.É.A. Le Parcours de Dolbeau-Mistassini (40%) et au C.É.A. Henri-Bourassa d'Albanel (20%);

ATTENDU qu'aucun employé régulier n'a posé sa candidature;

ATTENDU l'application de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

En conséquence,

CC-3307-08-05

il est PROPOSÉ par M^{me} Jenny Boutin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de M^{me} Audrey Lepage au poste de secrétaire, régulier temps partiel (60%), au C.É.A. Le Parcours de Dolbeau-Mistassini (40%) et au C.É.A. Henri-Bourassa d'Albanel (20%) et ce, à compter du 6 septembre 2005.

A D O P T É

D'une responsable du service de garde - École Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU l'affichage d'un nouveau poste de responsable du service de garde, régulier temps partiel (26 heures/semaine), de nature cyclique, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Girardville ;

ATTENDU que M^{me} Julie Gagnon a obtenu le poste de responsable du service de garde Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini (résolution CC-3187-05-05);

En conséquence,

CC-3308-08-05

il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de M^{me} Carolle Lalancette au poste de responsable du service de garde, régulier temps partiel (26 heures/semaine), de nature cyclique, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Girardville et ce, à compter du 15 août 2005.

A D O P T É

10.2 Contrats d'engagement du personnel enseignant

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commission scolaire de combler des postes vacants et de répondre à des besoins pédagogiques;

CONSIDÉRANT la libération de ces postes par le bureau régional de placement ;

En conséquence,

CC-3309-08-05

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement:

QU'un contrat d'engagement d'enseignante ou d'enseignant à temps plein effectif au 1^{er} juillet 2005, soit accordé aux personnes suivantes pour les champs énumérés ci-dessous :

Champ 1 Adaptation scolaire (2 postes):

Lambert Dominique	Polyvalente Jean Dolbeau, Le Tournant
Bouchard Isabelle	Polyvalente Jean-Dolbeau, Le Tournant

Champ 3 Préscolaire et primaire (4 postes):

Lalancette Cathy	Notre-Dame-de-Lourdes
Laprise Elaine	Notre-Dame-des-Anges, Saint-Louis-de-Gonzague
Trudel Vicky	Notre-Dame-des-Anges, Saint-Louis-de-Gonzague
Brassard Christine	Notre-Dame-des-Anges, Saint-Louis-de-Gonzague

Champ 4 Anglais au primaire

Therrien Sylvie	Sainte-Lucie, Notre-Dame-de-Lourdes, Jean XXIII
Riverin Caroline	Des Deux-Lacs, L'Arbrisseau

Champ 6 Musique au primaire

Gaudreault Robin	Sainte-Marie, Jean XXIII, Sainte-Lucie, Notre-Dame-de-Lourdes
------------------	---

Champ 13 Mathématiques et sciences

Boudreault Hugues	Secondaire Des Chutes (mathématiques)
Girard Annie	Polyvalente de Normandin (sciences II)
Simard Frédéric	Polyvalente des Quatre-Vents (mathématiques)

Champ 17 Sciences humaines

Boutin Jean-Pierre Polyvalente de Normandin

A D O P T É

Rengagement d'une enseignante

ATTENDU la résolution CC-3196-05-05 adoptée le 24 mai 2005 concernant le non-renouvellement de M^{me} Madeleine Ringuette dans le cadre de l'organisation scolaire 2005-2006;

ATTENDU un besoin d'engagement supplémentaire suite à l'annonce officielle d'une retraite;

En conséquence,

CC-3310-08-05

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède au renouvellement de M^{me} Madeleine Ringuette, au champ 12 (français), à la Cité étudiante de Roberval et ce, pour l'année scolaire 2005-2006.

A D O P T É

Rengagement d'une enseignante

ATTENDU la résolution CC-3197-05-05 adoptée le 24 mai 2005 concernant le non-renouvellement de M^{me} Sonia St-Gelais dans le cadre de l'organisation scolaire 2005-2006;

ATTENDU un besoin d'engagement supplémentaire suite à l'annonce officielle d'une retraite;

En conséquence,

CC-3311-08-05

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède au renouvellement de M^{me} Sonia St-Gelais, au champ 12 (français), à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien et ce, pour l'année scolaire 2005-2006.

A D O P T É

Engagement d'une enseignante - Amendement

ATTENDU la résolution CC-3279-06-05 adoptée le 28 juin 2005, concernant le rappel du champ 21 de M^{me} Josée Gagnon, enseignante, dans le cadre de l'organisation scolaire 2005-2006 ;

ATTENDU qu'on aurait dû lire école Notre-Dame au lieu de Saint-Louis-de-Gonzague;

En conséquence,

CC-3312-08-05

il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

D'amender la résolution CC-3279-06-05, par le texte suivant :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède au rappel du champ 21 de M^{me} Josée Gagnon, au champ 3 (primaire général), à l'école Notre-Dame et ce, pour l'année scolaire 2005-2006.

ADOPTÉ

Affectation du personnel enseignant, secteur jeunes

M. François Jeanrie présente l'affectation du personnel enseignant du secteur des jeunes pour l'année 2005-2006.

Huis clos

CC-3313-08-05 Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

est 20 h 15. QUE les membres du Conseil des commissaires se réunissent à huis clos. Il

ADOPTÉ

Levée du huis clos

CC-3314-08-05 Il est PROPOSÉ par M^{me} Pierrette Fortin et RÉSOLU unanimement:

QUE le huis clos soit levé à 20 h 45.

ADOPTÉ

10.3 **Comité d'enquête**

CONSIDÉRANT la convocation reçue relative à la tenue du comité d'enquête le mardi 30 août 2005;

CONSIDÉRANT les articles 26 à 35 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la décision rendue par l'arbitre dans le grief n° 2002-02448-5110;

En conséquence,

CC-3315-08-05 il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise M. François Jeanrie, directeur des Services des ressources humaines, à agir au nom de la commission scolaire lors de ce comité d'enquête et que celui-ci soit autorisé à faire les représentations nécessaires par l'entremise d'un procureur de la firme Pothier Delisle.

ADOPTÉ

11. Ressources matérielles

11.1 Acquisition de mazout

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commission scolaire de pouvoir s'associer au regroupement d'achat de biens offerts par la direction des acquisitions du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les économies potentielles et un exercice du contrôle de variation des prix beaucoup plus efficace;

En conséquence,

CC-3316-08-05

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets participe à titre de partenaire avec la direction générale des acquisitions pour la fourniture du mazout de ses écoles et centres pour les deux prochaines années, soit du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2007.

ADOPTÉ

11.2 Travaux à l'école Sainte-Lucie - Stabilisation structurale

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de stabilisation structurale à l'école Sainte-Lucie d'Albanel;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir:

Construction BM, Normandin	44 136,24 \$, taxes incluses
Construction Boudreault & Fils, Dolbeau-Mistassini	48 384,12 \$, taxes incluses
Construction A. Ouellet, Dolbeau-Mistassini	51 290,80 \$, taxes incluses
Construction Unibec, Dolbeau-Mistassini	67 813,00 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence,

CC-3317-08-05

il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de stabilisation structurale à l'école Sainte-Lucie d'Albanel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction BM de Normandin, au montant de 44 136,24 \$, taxes incluses;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉ

Travaux à l'école Sainte-Lucie - Stabilisation structurale (volet soutènement - fondations)

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite pour la rénovation de fondations afin de stabiliser la structure de la bâtisse à l'école Sainte-Lucie d'Albanel ;

ATTENDU que la compagnie Héneault et Gosselin inc. de Laterrière est le seul fournisseur dans la région pour ce genre de travaux (soutènement) ;

ATTENDU que l'architecte au dossier, M. Jean-Claude Lebeuf, a validé lesdits travaux ;

En conséquence,

CC-3318-08-05

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de travaux correctifs structuraux à Héneault et Gosselin inc. de Laterrière, au montant de 25 481,49 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

Choix d'un professionnel - Travaux à l'école Sainte-Lucie - Stabilisation structurale

ATTENDU que les analyses et évaluations des travaux de stabilisation structurale de la bâtisse de l'école Sainte-Lucie d'Albanel ont été préparées par M. Jean-Claude Lebeuf, architecte ;

ATTENDU que M. Jean-Claude Lebeuf, architecte, est en charge du dossier et qu'il lui a été demandé de mandater des consultants en ingénierie, dont les honoraires de ceux-ci devront être facturés directement à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ;

En conséquence,

CC-3319-08-05

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services de M. Jean-Claude Lebeuf, architecte, comme maître d'œuvre concernant les travaux de stabilisation structurale qui seront effectués à la bâtisse de l'école Sainte-Lucie d'Albanel.

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

Travaux à l'école Sainte-Lucie - Évaluation du projet

M. Jacques Martel commente la lettre de l'architecte au dossier concernant l'estimé des coûts du projet.

11.3 **Aménagement du terrain de balle situé à l'arrière de l'école Mgr Bluteau - Ville de Saint-Félicien**

ATTENDU la demande de la Ville de Saint-Félicien, en date du 12 mai 2005, pour une participation financière de la commission scolaire concernant le réaménagement du terrain situé à l'arrière de l'école Mgr Bluteau en terrain de soccer pour un montant de 18 000 \$;

CC-3320-08-05

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise l'utilisation du terrain de balle situé à l'arrière de l'école Mgr Bluteau par la Ville de Saint-Félicien;

QUE la commission scolaire participe financièrement, en collaboration avec la Ville de Saint-Félicien, à l'aménagement de ce terrain en un terrain de soccer pour un montant de 18 000 \$ et ce, suite à la réalisation des travaux;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la Ville de Saint-Félicien concernant ce projet.

ADOPTÉ

11.4 Travaux d'été 2005 - État de la situation

M. Jacques Martel présente l'état des travaux d'été 2005. M. Julien Guillemette félicite MM. Jacques Martel et Yves Dessureault pour la surveillance des travaux durant la période estivale.

Période de questions

M^{me} Pierrette Fortin demande s'il y a d'autres projets d'immobilisations qui seront présentés au MELS. M. Jacques Martel indique qu'il y aura d'autres projets qui seront élaborés et présentés au MELS et ce, à chaque année.

Services informatiques

11.5 Réseau de fibres optiques - État de la situation

M. Gaétan Gosselin présente l'état de la situation du réseau de fibres optiques. M. Julien Guillemette félicite M. Gosselin pour le travail réalisé lors de la période estivale pour la supervision du projet.

12. Direction générale et Secrétariat général

12.1 Nomination d'un contremaître d'entretien spécialisé

ATTENDU la résolution CC-3191-05-05 autorisant la direction générale à ouvrir un poste de contremaître pour le Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;

ATTENDU la Politique de gestion locale des cadres scolaires, section Louis-Hémon;

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et des directeurs d'école de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'ouverture d'un concours à l'interne pour la période du 23 juin au 7 juillet 2005;

ATTENDU la candidature reçue;

ATTENDU les travaux des membres du comité de sélection formé de M. Rémi Rousseau, président, M. Michel Tremblay, directeur des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle, M. Berthier Guay, directeur du C.F.P. de Dolbeau-Mistassini et de M. François Jeanrie, directeur des Services des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

En conséquence,

CC-3321-08-05

il est PROPOSÉ par M. Lucien Guillemette et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne la candidature de M. Daniel Bilodeau, magasinier classe principale, pour occuper le poste de contremaître d'entretien spécialisé au Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini à compter du 6 septembre 2005;

QUE la meilleure des chances accompagne M. Bilodeau dans ses nouvelles fonctions.

A D O P T É

12.2 **Assurance des élèves 2005-2006 et 2006-2007**

ATTENDU l'appel d'offres publié dans les journaux L'Étoile du Lac et Nouvelles/Hebdo (4 demandes de devis);

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 23 août 2005, à 11 heures, et qu'un seul soumissionnaire a déposé un bordereau de soumission 2005-2006 et 2006-2007;

En conséquence,

CC-3322-08-05

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour l'assurance des élèves à l'Industrielle Alliance, représentée par M^{me} Lise Lalancette, pour un montant de 1,10 \$ plus les taxes applicables et ce, pour la période de l'entrée des classes de l'année scolaire 2005-2006 à l'entrée des classes de l'année scolaire 2007-2008 (2 années scolaires);

QUE M. Mario Lavoie, directeur des Services du secrétariat général, soit autorisé à signer tous les documents concernant ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.3 **Nomination de représentant(e)s scolaires aux commissions consultatives de la Ville de Roberval**

Le sujet est reporté à la séance de septembre prochain.

12.4 École communautaire

On dépose pour information le document "Un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté" du MELS.

14. Rapport d'activités du président

Le rapport d'activités du président sera déposé en septembre.

15. Rapport des commissaires-parents

Il n'y a rien à signaler.

16. Revue de presse

La revue de presse couvrant la période du 11 juin au 23 juillet 2005 est déposée pour information.

17. Période de questions accordée aux commissaires

Livraison des bulletins scolaires

M^{me} Annie Côté indique que les bulletins scolaires de ses enfants ont été livrés à sa résidence. Sa résidence n'a pas de boîte aux lettres car le service postal est offert par boîtes multiples. Les bulletins ont été laissés sur la galerie et soumis aux intempéries (pluie).

Résultats scolaires - Mathématiques 436

M^{me} Nathalie Hébert demande des renseignements sur les résultats scolaires pour les mathématiques 436. M. Julien Guillemette indique que M. Claude Villeneuve présentera la situation du dossier à la prochaine rencontre du Conseil des commissaires.

Liste du matériel scolaire d'une école primaire

M^{me} Annie Côté souligne une problématique concernant les effets scolaires à une école primaire. Une nouvelle liste aurait été émise pour la maternelle, la 1^{re} et la 4^e année. En juin, les parents avaient reçu une liste de matériel. La deuxième liste comprend de nouveaux items et certains items de la première liste ne s'y retrouvent plus. M. Julien Guillemette prendra contact avec la direction d'école concernée.

Achat de la flûte à bec

M^{me} Nathalie Hébert demande si la flûte à bec doit se retrouver sur la liste de matériel à acheter par les parents. M. Julien Guillemette indique qu'une vérification sera faite à ce sujet.

18. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le mardi 13 septembre 2005, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Roberval.

19. **Levée de l'assemblée**

CC-3323-08-05

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement:

QUE la réunion soit levée à 21 h 36.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)